

GROUPE	10	HERBICIDE
--------	----	-----------

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL

Solution

COMMERCIALE (AGRICOLE)

En vente pour usage dans les hybrides de maïs tolérants au Glufosinate ammonium et soja tolérants au Glufosinate ammonium au Canada et dans le canola tolérants au Glufosinate ammonium cultivé dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique

PRINCIPE ACTIF : Glufosinate-ammonium ... 200 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU



N° D'HOMOLOGATION : 35239 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L - 1000 L

Tide International Canada, Inc.
245 Hanlon Creek Boulevard, Unit 102
Guelph, Ontario,
N1C 0A1
+1 866 699 7717

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation des yeux. Peut irriter la peau. NE PAS mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Peut être nocif lorsqu'il est ingéré ou absorbé par la peau. Bien se laver après utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec +1 866 699 7717.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Étiquette du conteneur

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, procéder sans tarder à une intubation endotrachéale et à un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PEUT PAS ÊTRE entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien le secouer avant l'emploi. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des fourrages, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Étiquette du conteneur

Élimination du contenant réutilisables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant rechargeables : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination du produits inutilisé ou superflu : Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produits inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL

Solution

COMMERCIALE (AGRICOLE)

En vente pour usage dans les hybrides de maïs tolérants au Glufosinate ammonium et soja tolérants au Glufosinate ammonium au Canada et dans le canola tolérants au Glufosinate ammonium cultivé dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique

PRINCIPE ACTIF : Glufosinate-ammonium ... 200 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU



No D'HOMOLOGATION : 35239 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L - 1000 L

Tide International Canada, Inc.
245 Hanlon Creek Boulevard, Unit 102
Guelph, Ontario,
N1C 0A1
+1 866 699 7717

Table des matières

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	7
Section 1 : Le produit.....	7
SÉCURITÉ ET MANUTENTION.....	7
Section 2 : Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs, et restriction de ré-entrée.....	7
Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques.....	8
Section 4 : Mises en garde environnementales.....	8
Section 5 : Entreposage.....	8
Section 6 : Élimination.....	9
MODE D'EMPLOI.....	9
Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, taux d'emploi, périodes d'application.....	10
Section 8 : Mélanges en cuve.....	12
Section 9 : Recommandations sur la gestion de la résistance.....	13
Section 10 : Instructions d'application et mises en garde.....	14
Section 11 : Instructions de mélange.....	16
Section 12 : Nettoyage du pulvérisateur.....	18
Section 13: Alimentation du bétail et délai d'attente avant la récolte.....	18
Section 14 : Avis.....	18

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL permet la répression d'un large spectre de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges dans les variétés de canola, les hybrides de maïs et les variétés de soja spécialement conçus pour être tolérants au glufosinate ammonium.

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL peut également être appliqué sur les lignées de maïs consanguines tolérantes au glufosinate ammonium, destinées à la production de semence.

Pour la production de semences d'hybrides de canola, L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL peut être utilisé pour éliminer les plantes sauvages en disjonction au sein de la population femelle. Voir section 7 (Cultures, mauvaises herbes, taux d'emploi, périodes d'application - Pour la production de semences hybrides de canola).

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs, et restriction de ré-entrée

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation des yeux. Peut irriter la peau. NE PAS mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Peut être nocif lorsqu'il est ingéré ou absorbé par la peau.

Bien se laver après utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec +1 866 699 7717.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, procéder sans tarder à une intubation endotrachéale et à un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon et de sulfate de sodium.

Section 4 : Mises en garde environnementales

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.

Section 5 : Entreposage

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.

Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien le secouer avant l'emploi.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des fourrages, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage.

Section 6 : Élimination

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Élimination du contenant réutilisable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

Élimination du contenant rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination du produits inutilisé ou superflu :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produits inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, taux d'emploi, périodes d'application
--

On obtiendra une suppression optimale lorsque L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL est appliqué aux stades foliaires recommandés des mauvaises herbes.

Dans le canola cultivé dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique, appliquer L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.

Dans le maïs cultivé au Canada, appliquer L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL du stade de 1-8 feuilles du maïs au stade de 5-6 colliers visibles (la feuille est comptée une fois que la feuille suivante est visible dans le verticille).

Dans le soja cultivé au Canada, appliquer L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL du stade du cotylédon au stade de la floraison de la culture.

Culture	Mauvaise herbe	Période recommandée (stade foliaire)								Taux	
		1	2	3	4	5	6	7	8		
CANOLA, MAÏS, et SOJA tolérants à L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL	Digitaire sanguine	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	1,5 L/ha
	Sétaire géante	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Sétaire verte	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Millet commun	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Stellaire moyenne	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Lampourde	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Herbe à poux	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Amarante à racine rouge	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Bourse-à-pasteur	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Échinochloa pied-de-coq	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	2,0 L/ha
	Sétaire verticillée	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Panic d'automne	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Panic capillaire	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Folle avoine	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Sétaire glauque	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Morelle noire de l'Est	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Renouée persicaire	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Chénopode blanc	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Laiteron vivace	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
	Herbe à poux	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X	
Tabouret des champs	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X		
Abutilon	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X		
Renouée liseron	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X		
Moutarde des champs	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	X		

Chardon des champs et liseron des champs :

Pour une répression tout au long de la saison du chardon des champs et du liseron des champs, appliquer L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL à raison de 2 L/ha, lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 1 à 6 feuilles.

Chiendent :

Pour une répression tout au long de la saison de la chiendent, appliquer L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL à raison de 2,5 L/ha plus du sulfate d'ammonium à raison de 6 L/ha (solution à 49%) OU 3 kg/ha (99%) lorsque le chiendent est au stade de 1 à 4 feuilles.

Cultures spontanées nuisibles :

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL ne supprime pas les cultures spontanées qui émergent à la suite de semis précédents de cultures tolérantes au glufosinate-ammonium.

ADDITIFS :

Pour une meilleure suppression de l'abutilon, ajouter du sulfate d'ammonium dans le réservoir à raison de 6 L/ha (solution à 49%) OU 3 kg/ha (99%).

SECONDE APPLICATION :

Une seconde application de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL peut être effectuée dans les champs ayant reçu un traitement initial atteignant 2,5 L/ha si de nouvelles mauvaises herbes ont germé.

Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'au stade foliaire maximum de la culture.

Au-delà du stade de 8 feuilles du maïs, l'application doit être faite à l'aide de buses à jet dirigé afin d'appliquer le produit directement sous le verticille du plant de maïs.

Application dans le canola doit se faire avant la montée en graines du canola. Ne pas appliquer au-delà du stade de la floraison du soja.

Ne pas appliquer plus de 4,5 L/ha dans une même saison.

PROGRAMME D'APPLICATIONS FRACTIONNÉES :

Pour la suppression pendant toute la saison des mauvaises herbes mentionnées plus haut sur l'étiquette, on peut suivre un programme d'applications fractionnées avec L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL. La première application doit être d'un minimum de 2 L/ha et au stade de croissance approprié de la mauvaise herbe. Pour la seconde application, un taux de 1,25 L/ha peut être utilisé pourvu que L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL soit appliqué dès la seconde poussée de mauvaises herbes et avant le stade maximum de la culture.

POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES HYBRIDES DE CANOLA :

Deux applications sont nécessaires pour éliminer les plants sauvages en disjonction. La première application doit être faite lorsque le canola est au stade de 2-4 feuilles, la seconde, lorsque le canola est au stade de 4-6 feuilles et la troisième, au besoin, peut être effectuée jusqu'à, mais avant, la montée en graines. Toutes les applications de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL pour la production de semences hybrides doivent se faire à raison de 2,5 L/ha.

Section 8 : Mélanges en cuve

Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir de plus amples détails sur le mode d'emploi, les restrictions et les précautions. Certains produits d'association peuvent comporter des restrictions supplémentaires pour ce qui est des stades foliaires.

Pour la suppression des mauvaises herbes présentes et/ou les levées ultérieures de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et/ou de graminées annuelles (voir les instructions de mélange en cuve), L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL peut être mélangé en association avec les herbicides suivants pour utilisation dans l'est du Canada et Colombie-Britannique :

CULTURE	PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	MODE D'EMPLOI
CANOLA	Centurion® ou Select® + Amigo à 0,5% v/v	63 mL/ha	Pour la suppression de l'orge spontané et la suppression améliorée de la folle avoine, appliquer L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL à raison de 2,0 à 2,5 L/ha avec Centurion ou Select à raison de 63 mL/ha avec un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de Centurion ou Select. Appliquer lorsque les mauvaises herbes ont de 1 à 4 feuilles et un maximum de 2 talles.
MAÏS	Herbicide Liquide AAtrex 480	1,75 – 2,33 L/ha	Mélanger avec le taux appropriée de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL pour les mauvaises herbes ciblées. Ajuster le taux d'atrazine selon le niveau d'action résiduelle recherché. Ce mélange en cuve ne supprimera pas les levées ultérieures de mauvaises herbes résistantes aux triazines.
MAÏS	Distinct®	285 g/ha	Mélanger avec le taux appropriée de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL pour les espèces de mauvaises herbes ciblées. Ce mélange en cuve offre une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.
MAÏS	Marksman®	2,5 – 3,7 L/ha	Mélanger avec le taux appropriée de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL pour les espèces de mauvaises herbes ciblées. Ajuster le taux de Marksman selon le niveau d'activité résiduelle recherché. Ce mélange en cuve offre une suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.

CULTURE	PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	MODE D'EMPLOI
SOJA	Pursuit®	312 mL/ha	Mélanger avec le taux appropriée de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL pour les espèces de mauvaises herbes ciblées. Ce mélange en cuve offre une suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.
SOJA	Basagran® Forte	1,75 L/ha	Mélanger avec le taux appropriée de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL pour les espèces de mauvaises herbes ciblées. Ce mélange en cuve offre une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.

Note : Ne pas mélanger en cuve L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL avec des engrais ou d'autres adjuvants agrochimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.

Section 9 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL est un herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL ou les herbicides du même groupe 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment

propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Tide International Canada, Inc. à +1 866 699 7717.

Section 10 : Instructions d'application et mises en garde

Instructions d'application :

Pour obtenir les meilleurs résultats qui soient, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL agira sur les mauvaises herbes qui sont plus grosses que le stade foliaire recommandé, mais la rapidité d'action et le degré de suppression risquent d'être diminués.

Appliquer L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL dans au moins 110 L/ha d'eau à une pression de 175 à 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 10 km/h. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou de 110° est fortement recommandée pour assurer un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal. L'application avec un jet incliné de 45° produira un épandage plus uniforme. Suivre les autres instructions sur l'étiquette relativement à la dose et à la période d'application appropriées.

La rapidité d'action de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL est influencée par des facteurs environnementaux.

Lorsque le temps est frais (moins de 10°C) et que le taux d'humidité est faible, la rapidité d'action peut être réduite. Règle générale, les symptômes visuels se manifestent 2 à 4 jours après l'application.

S'IL PLEUT DANS LES 4 HEURES SUIVANT L'APPLICATION, L'EFFICACITÉ PEUT ÊTRE RÉDUITE.

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite lorsqu'il y a beaucoup de rosée, brouillard, ou bruine durant l'application.

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL agit principalement comme herbicide de contact. Il est donc essentiel de l'appliquer uniformément sur les mauvaises herbes à supprimer.

Mises en garde pour l'application :

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

APPLIQUER AVEC DE L'ÉQUIPEMENT AU SOL SEULEMENT. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à air comprimé.

L'épandage uniforme est important pour obtenir une suppression constante des mauvaises herbes.

NE PAS appliquer avec des pulvérisateurs à rampe si les vents dépassent 16 km/h. NE PAS appliquer avec des pulvérisateurs à paravent si les vents soufflent à plus de 25 km/h.

Éviter le contact avec les plantes ou les cultures désirables, par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi de graves dommages peuvent survenir.

Intervalles précédant un nouveau semis:

70 jours pour le sarrasin commun, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho commun, le triticale et le blé.

120 jours pour toutes les autres cultures à l'exception du maïs de grande culture, du canola et du soja. Un intervalle de réensemencement n'est pas requis pour le maïs cultivé, le canola ou le soja.

L'application de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL sur les cultures non tolérantes produira de graves dommages ou la mort des cultures.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES :

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL agit sur toutes les cultures et mauvaises herbes, à l'exception des cultures qui ont été modifiées pour être tolérantes aux applications de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL, y compris lorsqu'elles deviennent des mauvaises herbes spontanées.

Zones tampons :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	canola, maïs, soja	1	0	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Section 11 : Instructions de mélange

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré. L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau.

Avant d'ajouter L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 12, "NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR").

1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre avant d'ajouter L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL.
2. Verser la quantité appropriée de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL.
3. Remplir le reste du réservoir d'eau, commencer l'agitation et appliquer immédiatement.

Note : À l'exception de l'utilisation avec Centurion ou Select, lors du mélange en cuve de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL, mettre toujours le produit d'association dans le réservoir en premier, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter ENSUITE L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL. Lorsqu'il est utilisé, le sulfate d'ammonium doit TOUJOURS être versé dans le réservoir en premier, avant l'addition du produit d'association et L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL. Se référer aux instructions spécifiques suivantes pour mélanger avec CENTURION ou SELECT.

L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL et CENTURION ou SELECT : Canola tolérant le glufosinate ammonium seulement

Lorsqu'on mélange en cuve L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL et CENTURION ou SELECT, toujours verser l'adjuvant AMIGO dans le réservoir en premier, puis verser L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL dans le réservoir, suivi de CENTURION ou SELECT.

L'ajout d'un agent antimoussant peut réduire la formation de mousse, en particulier lorsqu'on utilise de l'eau douce.

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir la section 12, Nettoyage du pulvérisateur).
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
3. Verser la quantité appropriée d'AMIGO. Continuer d'agiter jusqu'à ce que AMIGO soit bien mélangé.
4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL et dessiccant MP dans le réservoir de pulvérisation. Mettre en marche le système d'agitation.
5. Verser la quantité appropriée de CENTURION ou SELECT et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer d'agiter ou de faire rouler le système de dérivation, et pulvériser immédiatement.
7. Après toute interruption de l'épandage, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Jeter un coup d'œil dans le réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit à remélanger les produits de la solution de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange jusqu'au lendemain.
8. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
9. Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir la section 12, Nettoyage du pulvérisateur).

Note : L'ajout d'un antimoussant peut réduire la formation de mousse, en particulier avec l'eau douce.

Note : S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) ont la concentration appropriée de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL et d'eau avant de commencer l'application.

Section 12 : Nettoyage du pulvérisateur

Avant et après l'emploi de L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL, toujours procéder à un nettoyage complet du réservoir de pulvérisation, des conduites et du filtre. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une puissante solution détergente.

Section 13: Livestock Feeding and Preharvest Intervals (PHIs)

CANOLA :

Les grains et la farine provenant du canola traité peuvent être utilisés pour nourrir le bétail.

NE PAS laisser paître les bêtes dans les champs de canola traités ni utiliser les autres parties du canola traité pour nourrir le bétail. Les données appuyant cette utilisation ne sont pas suffisantes.

Lorsque L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL est mélangé en cuve avec Centurion ou Select, respecter un délai d'attente de 60 jours à partir de la date du traitement (ou du dernier traitement lorsqu'il y a eu une deuxième application).

MAÏS :

NE PAS appliquer dans les 86 jours précédant la récolte du grain de maïs.

NE PAS laisser paître le bétail dans les champs traités dans les 20 jours suivant l'application.

SOJA :

NE PAS appliquer dans les 70 jours précédant la récolte du grain de soja.

NE PAS laisser paître le bétail dans les champs traités dans les 20 jours suivant l'application.

Section 14 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous les autres produits indiqués sont des marques déposées de leurs entreprises respectives